

A la mémoire de Virgile Rossel

Autor(en): **Gressot, Jean**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **44 (1939)**

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A la mémoire de Virgile Rossel

Nous estimons de notre devoir de consacrer encore quelques pages des « Actes » à la mémoire du grand Jurassien que fut Virgile Rossel. Et nous publions le discours prononcé par M. le Dr Henri Mouttet, conseiller d'Etat, de même que le discours prononcé par notre président central, lors de l'inauguration du monument Rossel, à Tramelan, en octobre 1939.

« Les républiques sont ingrates » est un dicton que Tramelan ne connaît pas aujourd'hui, puisqu'il témoigne sa reconnaissance au plus illustre de ses enfants, en lui érigeant ce monument. Le gouvernement bernois, aimablement invité à cette inauguration, a tenu à s'y faire représenter. Nous remercions le comité d'organisation de nous donner l'occasion de rendre hommage au grand Jurassien dont le nom survit et continue de rayonner dans notre vie publique.

La puissance de travail de Virgile Rossel s'est manifestée dans divers domaines : dans la poésie, le roman, l'histoire, l'enseignement du droit, la magistrature et même la politique. Il ne m'appartient pas d'analyser et de porter un jugement sur ces diverses activités, mais en qualité de conseiller d'Etat, il me sera cependant permis de mettre en lumière le côté politique de cette vie si bien remplie et si pleine de hautes leçons d'esprit civique, de simplicité démocratique et de patriotisme.

Le nom de Virgile Rossel évoque dans ma mémoire des souvenirs d'enfance et de jeunesse. A l'époque où il collaborait avec mon père à la rédaction du journal « Le Démocrate », de Delémont, il m'est arrivé souvent d'entendre leurs conversations et leurs discussions ou de lire leurs lettres ou leurs articles. Virgile Rossel a débuté très jeune et s'est ouvert un chemin dans la politique ; il a occupé de hautes fonctions. Est-il besoin de rappeler qu'à peine entré dans le barreau, il a fait partie de la Constituante bernoise, que plus tard, devenu professeur de droit à l'université de Berne, ses concitoyens l'ont appelé pendant de longues années à représenter le Jura-Sud au Conseil national, jusqu'au moment où il a été nommé membre du Tribunal fédéral ?

Sa culture juridique, acquise pour sa formation professionnelle, entretenue et développée ensuite par ses recherches, ses travaux et son enseignement du droit à l'Université, a été la plaque tournante de sa vie publique, la base sur laquelle il a fondé son activité politique. Virgile Rossel était un homme de conscience et de devoir. Son esprit élevé ne pouvait se complaire dans la politique de clocher et ne pouvait rester pris dans la trame grossière de louches combinaisons de personnes ou de partis. Il se tenait toujours au-dessus de la mêlée et vivait d'ailleurs à une époque où les intérêts généraux de la collectivité passaient avant les intérêts matériels d'une classe ou d'un parti.

Il a joué un plus grand rôle en politique fédérale qu'en politique cantonale. Sa carrière de juriste et de parlementaire a été marquée surtout par sa contribution à l'élaboration du code civil suisse. Après Eugène Huber, qui a été le grand artisan de cette œuvre monumentale, Virgile Rossel peut être considéré comme l'un des hommes auxquels reviennent l'honneur et le mérite de l'unification du droit civil suisse. Pour arriver à ce but, pour élaborer et faire accepter par le peuple, sans trop le brusquer, un code civil appelé à régir un pays aussi divers que la Suisse, il fallait tenir compte des conceptions politiques, philosophiques et religieuses en vigueur ou en honneur dans nos 22 cantons, il fallait posséder de vastes connaissances de droit, d'histoire, de philosophie du droit et de linguistique, il fallait enfin toute la prudence de ces hommes sages, avisés et expérimentés. Travail extraordinairement difficile à exécuter, travail qui serait presque impossible à réaliser aujourd'hui, vu l'esprit matérialiste et fédéraliste outrancier qui règne actuellement, car un code civil pénètre encore plus intimement qu'un code pénal dans la vie privée des individus et dans les relations des hommes entre eux. La collaboration de Virgile Rossel à l'élaboration de ce code restera le plus beau fruit de son activité de juriste et de parlementaire.

Le rôle de Virgile Rossel a été plus effacé sur la scène politique cantonale. Il a bien vite reconnu que toute politique extrémiste n'était pas celle qui convenait à notre Jura. Adversaire des luttes de classes et d'idéologies stériles et dissolvantes, il repoussait d'un dédaigneux mépris les critiques et promesses démagogiques qui ne sont que leurres et mystifications. Sa hauteur de vue et l'indépendance de son esprit lui faisaient admettre que dans notre Jura, toute politique, pour être bienfaisante, devait et pouvait être basée sur des principes de compréhension mutuelle, de tolérance et de conciliation.

Virgile Rossel, si profondément attaché à son village natal, a laissé à ses compatriotes une espèce de testament politique, lorsque, il y a dix ans, à l'occasion de la manifestation organisée par

eux pour fêter sa nomination comme président du Tribunal fédéral, il leur disait :

« Vous l'aurez remarqué, mes chers concitoyens, je n'ai pas distingué entre Tramelan-dessus, Tramelan-dessous et Mont-Tramelan. Pour moi, il n'est qu'un Tramelan et je souhaite qu'il en soit de même pour vous. On peut assurément ne pas tout unifier, mais rien de durable ne se crée en dehors d'une étroite solidarité et d'une fraternelle concorde. C'est de cela que vous êtes pénétrés de plus en plus. C'est ce que vous avez également compris sur le terrain ecclésiastique. La plus extrême diversité se manifeste à Tramelan dans le domaine confessionnel. Vous n'en adorez pas moins tous le même Dieu. Malgré ce qui vous sépare, vous avez pratiqué, et vous ne cesserez point d'exercer la plus sainte des vertus chrétiennes, la charité, cette charité qui se nomme aussi la tolérance. A d'autres égards, et si vos conceptions politiques ou vos conceptions sociales ne sont pas les mêmes, la prospérité de Tramelan exige de vous qu'un idéal de cordiale entente allège tous les sacrifices consentis pour le bien de la communauté. »

Ces mêmes sentiments et ces pensées se sont affirmés dans toute la carrière politique de Virgile Rossel. Modération, tolérance, conciliation sont les idées maîtresses de sa vie publique. S'inspirant des principes du parti radical démocratique, il a été partisan des progrès sociaux et moraux dans le cadre d'une politique de juste milieu. Cette conception était chez lui le fruit de la réflexion et de l'expérience. Il savait et voyait que rien de fécond ne pouvait être réalisé sans équilibre et sans harmonie entre citoyens d'un même pays qui veulent vivre dans la liberté et dans la fraternité. Il a lui-même donné l'exemple d'une vie droite, honnête, utile ; il a éclairé la démocratie ; il a travaillé à l'éducation politique, intellectuelle et sociale, ainsi qu'au développement des sentiments du devoir et de responsabilité du citoyen.

C'est pourquoi nous nous plaçons à rendre hommage à la vie publique de Virgile Rossel, à la mémoire de ce grand Jurassien qui a fait honneur à son pays et qui a marqué la place du Jura bernois au foyer romand de notre beau chalet suisse.

Henri MOUTTET
Conseiller d'Etat.

Mesdames, Messieurs,

Le 1er octobre 1938, il y a donc une année, l'assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation se déroulait à Tramelan sous le signe de Virgile Rossel. Et à cette occasion, une plaque commémorative, apposée sur sa maison natale, humble logis campagnard qui prouve une fois de plus que l'intelligence et le talent ne fréquentent pas toujours les palais, était inaugurée.

Mais l'illustre enfant de Tramelan qui fit rejaillir sur le Jura tout entier, ses qualités éminentes de juriste, de poète, d'écrivain, d'historien, de critique littéraire et d'homme politique, de chef de famille aussi, celui qui sut si bien incarner cette âme jurassienne à la fois naïve et rusée, timide et rude, rêveuse et réaliste, exhubérante et refoulée, âme complexe et simple à la fois, bien humaine par ses réalisations, mais bien divine par ses aspirations, ce Jurassien de vieille souche, ce Jurassien cent pour cent, méritait plus et mieux que cela.

Et ce sera l'une des gloires de la Société jurassienne d'Emulation, ce sera le mérite du Comité du monument Virgile Rossel, ce sera l'honneur de tous ceux — dont «Pro Jura» — qui l'ont soutenue financièrement et moralement que de pouvoir inaugurer en ce jour, dans cette localité qu'il aima tant parce qu'il y puisa le meilleur de soi-même, un monument digne de la vie et de l'œuvre d'une des plus grandes figures non seulement de la petite patrie, mais de notre Romandie — je dis «notre», — de notre Romandie tout entière.

Je ne répéterai point ici ce que je disais il y a un an, alors que la Société jurassienne d'Emulation dont il fut un des membres les plus éminents, si pas le plus célèbre, présidait à une première cérémonie du souvenir.

Je ne reviendrai pas non plus sur les discours solides et précis que M. le Dr Riat et M. le Maire Vuille viennent de consacrer à sa mémoire.

Qu'il me suffise de préciser, d'affirmer que pour remplir une carrière aussi pleine, pour venir à bout du travail géant et dans tous les domaines dont il fut l'artisan prodigieux, il fallait être en possession non seulement d'une science surprenante, mais d'une force de travail extraordinaire, d'une puissance de résistance remarquable, d'un talent et d'un labeur considérable.

Encyclopédiste d'une rare valeur, dont l'espèce devient introuvable, tel fut Virgile Rossel.

Vit-on jamais, en effet, carrière plus et mieux remplie, dans la façon de sentir, de concevoir et d'exprimer ?

Et puis, comment ne pas rendre hommage, surtout, à ce prêtre

du culte de l'idéal jurassien et qui a su si bien exprimer le sens original de la terre de nos aïeux ?

Serviteur d'un humanisme qui se cherchait, cet humanisme, il l'a dégagé des voiles qui le recouvraient, il a dissipé les ténèbres qui l'enveloppaient, les lumières de son esprit et de son cœur ont mis en relief des contours encore vagues, un contenu jusqu'alors étouffé sous le poids d'une assez sèche érudition et d'un régionalisme assez étroit, mais bien jurassien et bien romand quand même.

Il fut vraiment le porteur du flambeau, l'éveilleur d'idéal, le promoteur de cette tendance qui s'affirme aujourd'hui de plus en plus et reflète davantage «le milieu, l'esprit d'une culture étendue vers de nouveaux espoirs où l'amour du spirituel ne se cloisonnera point aux frontières du Jura, mais s'étendra vers une philosophie, un art, une civilisation moins particulariste, mais plus générale et même plus universelle», milieu, esprit d'une culture qui pousse cependant ses racines dans notre sol ancestral où elle puise son suc et sa sève.

Les dettes, en général, que le public a contractées envers les écrivains de valeur ressemblent un peu à celles que les Etats font entre eux : on en parle de temps en temps, mais personne ne les paye.

Au cas particulier, le Jura possède, en Virgile Rossel, un créancier qu'il ne pourra jamais rembourser.

Que le tribut qui lui est rendu aujourd'hui sous la forme de ce monument si artistique, représente du moins les intérêts d'une dette d'hommages et de reconnaissance envers celui qui donna sa consigne au Jura et lui fit partager ses raisons de vivre, de croire et d'espérer.

Jean GRESSOT.

Président central
de la Société jurassienne d'Emulation.
